|  |  |
| --- | --- |
| **Marché n° B131**  **Marché de prestations d’aménagement des mesures compensatoires et de petits terrassements sur les sites hors DUP du CSNE**  **Lots A, B et C** | |
| **Schéma Organisationnel du Plan de Prévention Santé-Sécurité (SOPPSS)** | | |
|  |  | | |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Émetteur** | **Marché cible** | **Secteur** | **Phase** | **Classement** | **Domaine** | **Ouvrage** | **Type doc** | **Num.** | **Ind.** |
| CSNE | B131 | T | C | MARC | ENVI | CSNE | SCHE | 5000-08 | A |

SOMMAIRE

[1. Déclaration d’engagement du titulaire mandataire du marché 3](#_Toc188978548)

[2. Données sur le titulaire en matière de sécurité et de santé 5](#_Toc188978549)

[3. Organisation du chantier en matière de sécurité 6](#_Toc188978550)

[4. Planification 9](#_Toc188978551)

[5. Évaluation préliminaire des risques principaux et des phases délicates du chantier 11](#_Toc188978552)

[6. Bonnes pratiques et améliorations 12](#_Toc188978553)

[7. Contrôles réalisés par ou pour le compte de l’entreprise 13](#_Toc188978554)

[8. Analyse des données et amélioration 15](#_Toc188978555)

[9. Reporting sécurité 17](#_Toc188978556)

[10. Annexes 18](#_Toc188978557)

1. Déclaration d’engagement du titulaire mandataire du marché

Nom de l’entreprise mandataire :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Objet du Marché :

Je, soussigné(e) : Madame/ Monsieur

Agissant en qualité de……

au nom et pour le compte du groupement d’entreprises dont ………………………. est le mandataire.

Déclare dans le cadre du présent marché :

* M’engager à placer en tête de nos priorités et de nos valeurs l’hygiène, la santé et la sécurité de l’ensemble des intervenants et des tiers impactés par le chantier. Cela implique d’y consacrer tout le temps et les moyens nécessaires.
* Adhérer à la politique sécurité de la SCSNE (Schéma directeur de la prévention joint en pièce A4).

Lors de ses activités sur chantier, la direction de l’entreprise :

* Veille à ce que l’ensemble du personnel de chantier (personnel propre, intérimaires, personnel en prêt de main d’œuvre, cotraitants, sous-traitants, prestataires de service, …), respecte les lois et règlements en vigueur pour la réalisation de l’ensemble des prestations concernées,
* S’engage à n’employer que du personnel qualifié, expérimenté et formé aux règles de sécurité,
* Sélectionne ses éventuels partenaires (cotraitants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, etc., …), notamment en fonction de leurs performances en matière d’hygiène, de santé, de sécurité et de leur capacité à adhérer aux objectifs relatifs à la sécurité fixés par la SCSNE et applicables sur les chantiers, à leur donner les instructions nécessaires et à les accompagner dans cette démarche,
* Vérifie, pour les sous-traitants envisagés, que ceux-ci ont, avant demande d’agrément au Maître d’Ouvrage, établi un mémoire sécurité satisfaisant et adhéré à la politique sécurité de la SCSNE,
* Identifie, analyse et évalue régulièrement les risques et prend toutes les mesures pour les supprimer ou à défaut les réduire, notamment en élaborant les procédures correspondantes et en vérifiant leur bonne application,
* S’engage à réaliser ses activités pour le compte de la SCSNE en respectant les règles de l’art, les pièces contractuelles, la réglementation, le PPSPS et ses additifs, les procédures et modes opératoires établis,
* Communique régulièrement à la SCSNE, au Maître d’œuvre et au Coordinateur SPS et pendant toute la durée de ses prestations les informations relatives au chantier (alerte immédiate en cas d’accidents graves, accidents, incidents, situations à risques, etc., …), ainsi que les statistiques et les rapports d’audits internes qui seraient réalisés en matière d’Hygiène, de Santé et de Sécurité,
* Informe les personnes présentes sur le chantier, la SCSNE, le Maître d’œuvre et le Coordinateur SPS de tous les évènements sécurité survenus sur le chantier (accidents avec ou sans arrêt, presqu’accidents, …),
* Instaure et maintient une transparence et un dialogue permanents vis-à-vis de la SCSNE, du Maître d’œuvre et du Coordinateur SPS.

Signature et date :

1. Données sur le titulaire en matière de sécurité et de santé
   1. Statistiques annuelles

Du personnel salarié de l’entreprise :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Année n=** | **Année n-1=** | **Année n-2=** |
| Taux de fréquence |  |  |  |
| Taux de fréquence absolu |  |  |  |
| Taux de gravité |  |  |  |
| Effectif concerné |  |  |  |
| Nombre d’accidents du travail mortels |  |  |  |
| Nombre d’accidents du travail avec arrêt |  |  |  |
| Nombre d’accidents du travail sans arrêt |  |  |  |
| Taux de cotisation de l’entreprise |  |  |  |

*Si possible, fournir également les statistiques du personnel intérimaire employé par l’entreprise*.

* 1. Engagement de la direction en matière de sécurité

*Joindre le cas échéant l’engagement de la direction et la politique de l’entreprise en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi que le dernier plan d’action sécurité à jour.*

*Sont également à joindre les missions et responsabilités de l’encadrement de l’entreprise.*

*Les certifications éventuelles en matière de sécurité sont également à joindre, ainsi que tout autre document démontrant l’implication de l’entreprise dans ce domaine.*

* 1. Bilan qualitatif en matière de sécurité des chantiers terminés

*Joindre un bilan sécurité des chantiers terminés récemment (par exemple ceux qui se sont déroulés sur les 2 dernières années) : incidents survenus, mesures correctives prises, actions managériales engagées,…*

1. Organisation du chantier en matière de sécurité
   1. Encadrement propre au chantier

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Unité | Ce que l’entreprise s’engage à faire au minimum |
| Conducteur de travaux  Nombre minimum d’année d’expérience sur des chantiers similaires | Année | 10 ans |
| Conducteur de travaux  Durée de présence sur le chantier | % | 100% |
| Chef de chantier  Nombre minimum d’année d’expérience sur des chantiers similaires | Année | 5 ans |
| Chef de chantier  Durée de présence sur le chantier | % | 100% |
| Responsable Sécurité  Nombre minimum d’année d’expérience sur des chantiers similaires | Année | 5 ans |
| Responsable Sécurité  Durée de présence sur le chantier | Jours | Temps plein |

*Il est demandé de joindre au présent document les CV des personnes envisagées pour les missions décrites dans le tableau ci-dessus.*

*Joindre également l’organigramme prévisionnel du chantier, avec les missions de chacun en matière de sécurité.*

Autres points à signaler : ……..……..

* 1. Référents de l’entreprise en matière de sécurité

Nom des personnes concernées, avec expérience en la matière, positionnement dans l’organigramme de l’entreprise et missions de ces personnes *(joindre les CV) :*

……..……..

……..……..

……..……..

*Préciser également leurs missions et leur fréquence d’intervention pour la présente opération.*

* 1. Autres référents en matière de sécurité que l’entreprise a prévu de faire intervenir

Il s’agit par exemple d’intervenants extérieurs mandatés par l’entreprise pour faire du conseil ou du contrôle dans le domaine de la sécurité.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Référent concerné | Éléments de mission | Fréquence d’intervention |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

* 1. Dispositions, réunions et sensibilisations prévues en matière de sécurité par l’entreprise

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Unité | Ce que l’entreprise s’engage à faire au minimum |
| Nombre maximum d’intérimaires admis pour chaque entreprise présente sur le chantier et à chaque instant | 1 personne sur le chantier | 0 intérimaire |
| 2 et 3 personnes sur le chantier | 1 intérimaire |
| 4 à 7 personnes sur le chantier | 2 intérimaires |
| Plus de 8 personnes sur le chantier | 30 % d’intérimaires |
| Fréquence des réunions de l’encadrement de chantier (pilotées par le conducteur de travaux) dédiées à la sécurité | Fréquence | Toutes les 2 semaines |
| Pourcentage de personnes accueillies (personnel propre, intérimaires, cotraitants, sous-traitants, prestataires…) avant prise de leur premier poste de travail | % | 100 |
| Nombre de réunions spécifiques prévues avec le personnel (personnel propre, intérimaires, cotraitants, sous-traitants, …) à chaque nouvelle phase du chantier | Fréquence | À chaque nouvelle phase du chantier |
| Réunions type « quart d’heure sécurité » avec l’ensemble du personnel (personnel propre, intérimaires, cotraitants, sous-traitants, …) | Fréquence | Hebdomadaire |
| Sous-traitance autorisée | Rang | 2 maximum |
| Intervention du service sécurité | Fréquence | xxx |
| Autre réunions ou formation prévues : | Fréquence | xxx |

Autres points à signaler : ………………

1. Planification

À compléter par le soumissionnaire

* 1. Sous-traitants et prestations de service

Liste prévisionnelle des tâches sous-traitée :



Liste prévisionnelle des tâches effectuées par des prestataires de service :

* 1. PPSPS et additifs

Liste prévisionnelle des phases de travaux nécessitant un additif au PPSPS (y compris pour les tâches sous-traitées ou réalisées par des prestataires de service) :

* 1. Habilitations et autorisations spécifiques

Liste des tâches nécessitant une habilitation ou une autorisation spécifique du personnel :

* 1. Ouvrages provisoires

Liste prévisionnelle des ouvrages provisoires à réaliser par l’entreprise, ses cotraitants ou sous-traitants :



1. Évaluation préliminaire des risques principaux et des phases délicates du chantier

Après lecture des pièces contractuelles, une importance particulière sera apportée aux phases décrites dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Phase de chantier concernée | Risques identifiés | Moyens de prévention envisagés pour la sécurité des intervenants et les tiers concernés par les travaux |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. Bonnes pratiques et améliorations
   1. Consignes spécifiques prévues pour assurer la sécurité des intervenants et des tiers impactés par le chantier

*À compléter par le soumissionnaire*

* 1. Innovations ou bonnes pratiques de l’entreprise en matière de sécurité prévues pour être utilisées sur le chantier

*À compléter le cas échéant par le soumissionnaire*

* 1. Propositions de l’entreprise, modifiant le cahier des charges et améliorant la sécurité des intervenants et des tiers impactés par le chantier

Sans objet

1. Contrôles réalisés par ou pour le compte de l’entreprise
   1. Points d’arrêt documentaires

Toute phase de travaux ne pourra commencer que si les documents précisant les mesures de sécurité à mettre en place sont rédigés, vérifiés et approuvés par l’entreprise (selon tableaux ci-après).

De plus, ces documents devront être présentés au préalable pour avis au Maître d’œuvre et au Coordinateur SPS (au moins 3 semaines avant le début des travaux correspondants).

Pour cela, l’entreprise présentera en début de chantier une liste prévisionnelle de ces documents. Cette liste est à mettre à jour autant que nécessaire, notamment lors des réunions avec le Maître d’œuvre.

Cas des documents propres à l’entreprise :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de document | Rédacteur entreprise | Vérificateur entreprise | Approbation entreprise |
| PPSPS |  |  |  |
| Additifs au PPSPS |  |  |  |
| Procédures, modes opératoires |  |  |  |
| Dossier et procédure ouvrages  provisoires |  |  |  |

Cas des documents établis par un cotraitant, sous-traitant ou un prestataire de l’entreprise :

L’entreprise demandera à chacun d’entre eux un tableau similaire à celui présenté ci-dessus.

Elle émettra un avis sur ces documents avant diffusion au Maître d’œuvre et au Coordinateur SPS.

* 1. Contrôles in-situ

Respect du PPSPS, de ses additifs et de la règlementation en matière d’hygiène, de santé et de sécurité par l’ensemble des personnes intervenant pour le compte de l’entreprise.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Unité | Ce que l’entreprise s’engage à faire au minimum |
| Inspection sécurité effectué sur le chantier par un service extérieur au chantier (y compris sur les tâches effectuées par des cotraitants, des sous-traitants ou des prestataires de service) | Fréquence | Tous les mois |
| Inspection sécurité effectué sur le chantier par une personne de l’encadrement du chantier (y compris sur les tâches effectuées par des cotraitants, des sous-traitants ou des prestataires de service) | Fréquence | Toutes les semaines |
| Autres contrôles prévus :  *À compléter* |  |  |

Autres points à mentionner :

1. Analyse des données et amélioration
   1. Accident du travail

Chaque accident survenu sur le chantier fait l’objet d’un rapport contenant ……..……..

*À compléter par le soumissionnaire*

*possibilité de joindre un modèle ou encore des exemples récents*

* 1. Incidents, presque accidents, arrêts de chantier, expulsion d’une entreprise ou d’un intervenant

Ces éléments sont analysés et font l’objet d’un rapport contenant ……..……..

*À compléter par le soumissionnaire*

*possibilité de joindre un modèle ou encore des exemples récents*

* 1. Réponses aux remarques faites lors des visites dédiées à la sécurité (contrôles interne, externe ou extérieur)

Les écarts décelés sont analysés, y compris sur les tâches réalisées par des cotraitants, des sous-traitants ou des prestataires de service : ……..……..

*À compléter par le soumissionnaire*

* 1. Actions d’amélioration

Les actions d’amélioration en matière de sécurité sont formalisées par……..……..

*À compléter par le soumissionnaire*

1. Reporting sécurité
   1. Accidents graves ou incidents ayant pu avoir des conséquences graves

Une fiche descriptive, avec action d’amélioration est établie au plus tôt par l’entreprise puis est diffusée au Maître d’Ouvrage (avec copie au Maître d’œuvre et au Coordinateur SPS).

Cette fiche est émise pour du personnel (propre, intérimaire, prêt de main d’œuvre) de l’entreprise, d’un cotraitant, d’un sous-traitant ou d’un prestataire de service.

* 1. Autres données

Un reporting des données relatives à la sécurité (y compris celle relatives aux cotraitants, sous-traitants et prestataires de service) est effectué au minimum tous les mois.

En particulier, les éléments suivants, sont indiqués :

* Taux de fréquence et taux de gravité
* Liste des accidents et presqu’accidents
* Nombre de visites dédiées à la sécurité par l’entreprise, avec bilan
* Nombre de quarts d’heure sécurité
* Améliorations apportées
* Liste des additifs au PPSPS à jour (y compris ceux à remettre par les cotraitants et les sous-traitants)
* *À compléter, le cas échéant.*

1. Annexes

*À compléter par le soumissionnaire le cas échéant*